AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 547-2024

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général de la Municipalité que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité La Guadeloupe tenue le 14 avril 2025, le conseil de cette Municipalité a adopté le règlement # 547-2024.

Règlement # 547-2024 :

Règlement modifiant le règlement de zonage # 373-2007 afin d'y mettre à jours certaines dispositions et la carte de zonage qui lui est affectée.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

Avis de motion:	10 février 2025
Adoption du 1er projet de règlement:	10 février 2025
Avis de l'assemblée publique :	11 février 2025
Assemblée publique aux fins de consultation	10 mars 2025
Adoption du second projet de règlement:	10 mars 2025
Avis public demande de participation à un référendum :	11 mars 2025
Adoption du règlement :	14 avril 2025
Obtention du certificat de conformité de la MRC Beauce-Sartigan:	13 mai 2025
Avis public d'entrée en vigueur :	15 mai 2025

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à La Guadeloupe ce 15e jour de mai 2025.

François Nadeau

François Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 15 mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15e jour de mai 2025.

François Nadeau

François Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier